

## TENDANCES RH

**Par Christophe Desbois, DGA d'Opteaman, 1er Cabinet français indépendant de conseil en recrutement**

L'heure est à la diversité... et au respect de la législation ! En effet, la loi du 11 février 2005 oblige les entreprises d'au moins 20 salariés à employer des travailleurs handicapés dans une proportion de 6% de leurs effectifs, sous peine de lourdes sanctions financières à partir de 2009. En même temps, il faut considérer cette incitation comme une chance. Une chance de pourvoir certains postes avec plus de facilités car on augmente le panel de candidats, une chance d'ouvrir les esprits de nos propres collaborateurs, une chance d'améliorer l'image de l'entreprise et d'être en phase avec les enjeux sociétaux contemporains, une chance de donner du sens à nos vies professionnelles tout en mobilisant nos clients sur des valeurs qui leurs font apprécier nos entreprises. Une chance réelle, in fine et sans idéalisme particulier, de développer les affaires. Vive la diversité !  
[www.opteaman.com](http://www.opteaman.com)